



Rapport de synthèse du Directeur général¹

PILIER 1 : UN MILLIARD DE PERSONNES SUPPLÉMENTAIRES BÉNÉFICIAIRE DE LA COUVERTURE SANITAIRE UNIVERSELLE

11. Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif

11.1 Couverture sanitaire universelle

1. À sa cent cinquante-quatrième session, le Conseil exécutif a pris note du rapport sur la couverture sanitaire universelle.² Il a adopté la décision EB154(6) sur l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action mondiaux pour les soins d'urgence, les soins critiques et les soins chirurgicaux intégrés, 2026-2035, dans laquelle il a recommandé à l'Assemblée de la Santé d'élaborer une telle stratégie pour examen par la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé, par l'intermédiaire du Conseil exécutif à sa cent cinquante-huitième session. Il a également examiné le texte d'un projet de résolution présenté par les États Membres sur la participation sociale pour la couverture sanitaire universelle, la santé et le bien-être. Le Conseil est convenu que les consultations sur le projet de résolution se poursuivraient pendant la période intersessions. Au cours des discussions, les membres du Conseil ont pris acte de la déclaration de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la couverture sanitaire universelle et du rôle central joué par la réorientation des systèmes de santé vers une approche fondée sur les soins de santé primaires pour l'instauration de la couverture sanitaire universelle. Ils ont indiqué que le projet de quatorzième programme général de travail devait s'appuyer sur la couverture sanitaire universelle et des systèmes de santé solides.

11.2 Suivi de la déclaration politique de la troisième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles

2. Le Conseil exécutif a pris note à sa cent cinquante-quatrième session du rapport intitulé « Prévention et prise en charge des maladies non transmissibles, promotion de la santé mentale et

¹ Dans le présent document, le texte se rapportant à chaque point de l'ordre du jour doit être rapproché des rapports correspondants examinés par le Conseil exécutif à sa cent cinquante-quatrième session. Les procès-verbaux de ces sessions peuvent être consultés (en anglais seulement) à l'adresse <http://apps.who.int/gb/or/>.

² Document EB154/6 ; voir également les procès-verbaux de la cent cinquante-quatrième session du Conseil exécutif, cinquième et sixième séances, section I (en anglais seulement).

du bien-être, et traitement et soins des problèmes de santé mentale ». ¹ Il a adopté la décision EB154(7) intitulée « Accroître la disponibilité de cellules, de tissus et d'organes humains, en élargir l'accès de manière éthique et en renforcer le contrôle », dans laquelle il a recommandé à l'Assemblée de la Santé, entre autres, d'élaborer une stratégie mondiale sur le don et la transplantation, pour examen par la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé, par l'intermédiaire du Conseil exécutif à sa cent cinquante-huitième session. Il a également examiné le texte d'un projet de résolution présenté par les États Membres portant sur le renforcement de la santé mentale et du soutien psychosocial avant, pendant et après les conflits armés, les catastrophes naturelles et les situations d'urgence sanitaire et autres. Le Conseil est convenu que les consultations sur le projet de résolution se poursuivraient pendant la période intersessions. Au cours des discussions, les membres du Conseil ont souligné la nécessité d'inclure les maladies non transmissibles et la santé mentale dans les soins de santé primaires et la couverture sanitaire universelle. Ils ont salué le Plan d'action mondial pour la santé bucco-dentaire 2023-2030 et l'élaboration prévue d'un rapport mondial de situation sur le cancer en 2025, et ils ont demandé que des informations actualisées soient régulièrement communiquées pour aider les États Membres à se préparer à la quatrième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles.

11.3 Projet de plan d'action mondial pour la lutte anti-infectieuse

3. À sa cent cinquante-quatrième session, le Conseil exécutif a pris note du rapport sur le projet de plan d'action mondial pour la lutte anti-infectieuse. ² Il a adopté la décision EB154(8), dans laquelle il a recommandé à l'Assemblée de la Santé d'adopter le plan d'action mondial et le cadre de surveillance pour la lutte anti-infectieuse, 2024-2030.

11.4 Programme pour la vaccination à l'horizon 2030

4. À sa cent cinquante-quatrième session, le Conseil exécutif a pris note du rapport sur le Programme pour la vaccination à l'horizon 2030. ³ Au cours des discussions, les membres du Conseil ont exprimé leur soutien au programme d'action commun et à ses six domaines prioritaires à court terme, en particulier à l'initiative « Le grand rattrapage ». Ils se sont dits préoccupés par le nombre croissant d'épidémies, notamment de rougeole, et ont souligné la nécessité de rétablir les niveaux de couverture et de vacciner les enfants qui ne l'ont pas été pendant la pandémie de COVID-19.

11.5 Stratégie pour mettre fin à la tuberculose

5. À sa cent cinquante-quatrième session, le Conseil exécutif a pris note du rapport sur la Stratégie pour mettre fin à la tuberculose. ⁴ Au cours des discussions, les membres du Conseil ont exprimé leur ferme soutien au rôle de chef de file joué par l'OMS dans la lutte contre la tuberculose. Ils ont souligné la nécessité d'accroître les investissements, la collaboration multisectorielle, l'accès équitable aux services

¹ Document EB154/7 ; voir également les procès-verbaux de la cent cinquante-quatrième session du Conseil exécutif, sixième séance, section 2 et septième séance, section 1 (en anglais seulement).

² Documents EB154/8 et EB154/8 Add.1 ; voir également les procès-verbaux de la cent cinquante-quatrième session du Conseil exécutif, septième séance, section 2 (en anglais seulement).

³ Document EB154/9 ; voir également les procès-verbaux de la cent cinquante-quatrième session du Conseil exécutif, onzième séance, section 2 (en anglais seulement). Un aperçu de la situation de la vaccination, y compris des données préliminaires de 2023, est fourni dans le rapport mondial pour 2023 du Programme pour la vaccination à l'horizon 2030, disponible à l'adresse <https://www.immunizationagenda2030.org/ia2030-annual-reports>.

⁴ Document EB154/10 ; voir également les procès-verbaux de la cent cinquante-quatrième session du Conseil exécutif, onzième séance, section 3 (en anglais seulement).

de lutte contre la tuberculose, ainsi que la recherche et l'innovation afin d'atteindre les objectifs et les cibles convenus dans la Stratégie pour mettre fin à la tuberculose et dans la déclaration politique de 2023 issue de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la lutte contre la tuberculose.

11.6 Feuille de route pour les maladies tropicales négligées 2021-2030

6. À sa cent cinquante-quatrième session, le Conseil exécutif a pris note du rapport sur la Feuille de route pour les maladies tropicales négligées 2021-2030.¹ Au cours des discussions, les membres du Conseil ont reconnu l'impact prolongé de la COVID-19 sur le financement et les résultats des programmes de santé. Ils ont noté qu'il était nécessaire de continuer à innover dans les domaines des médicaments, des produits de diagnostic et des approches stratégiques, notamment pour faire face à des menaces telles que les changements climatiques, qui peuvent avoir un impact majeur sur l'épidémiologie des maladies tropicales négligées, et ont reconnu que les difficultés d'accès aux traitements persistaient. Les membres du Conseil ont constaté les progrès accomplis,² notamment la reconnaissance par l'OMS du cinquantième pays ayant éliminé une maladie tropicale négligée et l'inclusion du noma dans ce groupe de pathologies.

11.7 Accélération des efforts entrepris pour atteindre les cibles des objectifs de développement durable en matière de santé maternelle et de mortalité de l'enfant

7. À sa cent cinquante-quatrième session, le Conseil a pris note du rapport sur l'accélération des efforts entrepris pour atteindre les cibles des objectifs de développement durable en matière de santé maternelle et de mortalité de l'enfant.³ Il a examiné le texte d'un projet de résolution présenté par les États Membres sur l'accélération des progrès en vue de réduire la mortalité de la mère, du nouveau-né et de l'enfant afin d'atteindre les cibles 3.1 et 3.2 des objectifs de développement durable. Le Conseil est convenu que les consultations sur le projet de résolution se poursuivraient pendant la période intersessions. Au cours des discussions, les membres du Conseil se sont dits préoccupés par le fait que de nombreux pays n'étaient pas sur la bonne voie pour atteindre les objectifs de réduction de la mortalité de la mère et de l'enfant d'ici à 2030.

PILIER 2 : UN MILLIARD DE PERSONNES SUPPLÉMENTAIRES MIEUX PROTÉGÉES FACE AUX SITUATIONS D'URGENCE SANITAIRE

14. Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif

14.1 Action de l'OMS dans les situations d'urgence sanitaire

8. À sa cent cinquante-quatrième session, le Conseil exécutif a pris note des rapports intitulés « Urgences de santé publique : préparation et action », « Renforcement de l'architecture mondiale à l'appui de la préparation, de la riposte et de la résilience face aux urgences sanitaires », et « Situation sanitaire dans

¹ Document EB154/11 ; voir également les procès-verbaux de la cent cinquante-quatrième session du Conseil exécutif, onzième séance, section 4 et douzième séance, section 2 (en anglais seulement).

² Une mise à jour détaillée des progrès est disponible dans le Rapport mondial sur les maladies tropicales négligées 2024, qui sera disponible à l'adresse <https://www.who.int/teams/control-of-neglected-tropical-diseases/overview>.

³ Document EB154/12 ; voir également les procès-verbaux de la cent cinquante-quatrième session du Conseil exécutif, douzième séance, section 3 (en anglais seulement).

le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est ». ¹ Il a adopté les décisions EB154(9) sur l'examen universel de l'état de santé et de préparation, et EB154(10) sur le renforcement de la gestion des risques biologiques en laboratoire. Il a également adopté la résolution EB154.R7 sur la situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. En outre, il a examiné le texte d'un projet de résolution présenté par les États Membres sur le renforcement de la préparation aux situations d'urgence sanitaire consécutives à des catastrophes résultant d'aléas naturels. Le Conseil est convenu que les consultations sur le projet de résolution se poursuivraient pendant la période intersessions. Des rapports distincts sur l'action de l'OMS dans les situations d'urgence sanitaire et sur la situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, seront examinés par l'Assemblée de la Santé au titre de ce point de l'ordre du jour.

14.3 Initiative mondiale Santé et Paix

9. À sa cent cinquante-quatrième session, le Conseil exécutif a pris note du rapport sur l'Initiative mondiale Santé et Paix. ² Il a également adopté la décision EB154(11), dans laquelle il a recommandé à l'Assemblée de la Santé, entre autres, de continuer à soutenir la collecte de données, la communication et le dialogue dans le cadre du processus consultatif sur le renforcement de la feuille de route pour l'Initiative mondiale Santé et Paix et de présenter un rapport de situation sur la feuille de route à l'Assemblée de la Santé en 2029. Au cours des discussions, les membres du Conseil ont souligné combien il est important de protéger les infrastructures et les agents de santé dans les zones de conflit.

14.4 Poliomyélite

- **Éradication de la poliomyélite**

10. À sa cent cinquante-quatrième session, le Conseil exécutif a pris note du rapport sur l'éradication de la poliomyélite. ³ Au cours des discussions, les membres du Conseil ont insisté sur la nécessité de mettre en place une surveillance rigoureuse et des mesures ciblées pour atteindre tous les enfants « zéro dose » dans les zones critiques.

- **Planification de la transition pour la poliomyélite et activités postérieures à la certification**

11. À sa cent cinquante-quatrième session, le Conseil exécutif a pris note du rapport sur la planification de la transition pour la poliomyélite et les activités postérieures à la certification. ⁴ Au cours des discussions, les membres du Conseil ont souligné qu'il importait de prendre les mesures nécessaires pour se préparer à un monde sans poliomyélite, notamment en renforçant la vaccination, la surveillance, la préparation et la riposte aux flambées épidémiques et le confinement des poliovirus.

¹ Documents EB154/14, EB154/15 et EB154/51 ; voir également les procès-verbaux de la cent cinquante-quatrième session du Conseil exécutif, huitième séance, section 2 et neuvième séance, section 1 (en anglais seulement).

² Document EB154/17 ; voir également les procès-verbaux de la cent cinquante-quatrième session du Conseil exécutif, dixième séance, section 1 (en anglais seulement).

³ Document EB154/18 ; voir également les procès-verbaux de la cent cinquante-quatrième session du Conseil exécutif, dixième séance, section 2 (en anglais seulement).

⁴ Document EB154/19 ; voir également les procès-verbaux de la cent cinquante-quatrième session du Conseil exécutif, dixième séance, section 2 (en anglais seulement).

14.5 Éradication de la variole : destruction des stocks de virus variolique

12. À sa cent cinquante-quatrième session, le Conseil exécutif a pris note du rapport intitulé « Éradication de la variole : destruction des stocks de virus variolique ». ¹ Au cours des discussions, les membres du Conseil ont suggéré que le Secrétariat continue de partager des informations sur l'état du virus variolique et organise des inspections régulières des laboratoires des centres collaborateurs de l'OMS. Ils se sont félicités des informations fournies sur la situation de l'épidémie de variole simienne en cours dans plusieurs pays, dans le cadre de laquelle des mesures de lutte contre la variole ont été déployées dans de nombreux pays. À l'approche de la Soixante-Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé, les États Membres ont été invités à réfléchir à l'opportunité de poursuivre les recherches sur les orthopoxviroses et la variole, ainsi qu'aux modalités à adopter le cas échéant.

PILIER 3 : UN MILLIARD DE PERSONNES SUPPLÉMENTAIRES BÉNÉFICIAIRE D'UN MEILLEUR ÉTAT DE SANTÉ ET D'UN PLUS GRAND BIEN-ÊTRE

15. Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif

15.1 Déterminants sociaux de la santé

13. À sa cent cinquante-quatrième session, le Conseil exécutif a pris note du rapport sur les progrès dans l'établissement du rapport mondial sur les déterminants sociaux de l'équité en santé. ² Au cours des discussions, les membres du Conseil ont attiré l'attention sur plusieurs initiatives prometteuses visant à agir sur les déterminants sociaux de la santé, tout en exprimant leur préoccupation quant à la lenteur des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations formulées en 2008 par la Commission des déterminants sociaux de la santé de l'OMS. Ils ont fourni des orientations pour la finalisation du prochain rapport mondial.

15.2 La nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant

14. À sa cent cinquante-quatrième session, le Conseil exécutif a pris note du rapport biennal sur le Plan d'application exhaustif concernant la nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant, ³ y compris les orientations sur les mesures réglementaires visant à restreindre la commercialisation des substituts du lait maternel par voie numérique. ⁴ Au cours des discussions, les membres du Conseil ont appelé le Secrétariat à organiser de nouvelles consultations sur la mise en œuvre des orientations. Ils l'ont également prié d'organiser des consultations sur les options permettant d'étendre au-delà de 2025 les cibles mondiales en matière de nutrition et le Plan d'application exhaustif concernant la nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant.

¹ Document EB154/20 ; voir également les procès-verbaux de la cent cinquante-quatrième session du Conseil exécutif, onzième séance, section 1 (en anglais seulement).

² Document EB154/21 ; voir également les procès-verbaux de la cent cinquante-quatrième session du Conseil exécutif, treizième séance, section 3 (en anglais seulement).

³ Document EB154/22 ; voir également les procès-verbaux de la cent cinquante-quatrième session du Conseil exécutif, quatorzième séance, section 1 (en anglais seulement).

⁴ *Guidance on regulatory measures aimed at restricting digital marketing of breast-milk substitutes*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2023 (<https://iris.who.int/handle/10665/374182>, consulté le 23 février 2024).

15.3 Promotion du bien-être et de la santé

15. À sa cent cinquante-quatrième session, le Conseil exécutif a pris note du rapport sur la promotion du bien-être et de la santé.¹ Il a également adopté la décision EB154(13) intitulée « Renforcer la santé et le bien-être dans le cadre des manifestations sportives ». Au cours des discussions, les membres du Conseil se sont félicités des progrès accomplis dans la mise en œuvre du cadre mondial pour la promotion du bien-être et de la santé, ont réitéré la nécessité d'intégrer le bien-être subjectif et sociétal dans la santé publique et ont souligné l'importance du lien social pour la santé et le bien-être des individus.

15.4 Changements climatiques, pollution et santé

- **Incidence des produits chimiques, des déchets et de la pollution sur la santé humaine**

16. À sa cent cinquante-quatrième session, le Conseil exécutif a pris note du rapport sur l'incidence des produits chimiques, des déchets et de la pollution sur la santé humaine.² Au cours des discussions, les membres du Conseil se sont dits favorables à l'exploration des options décrites dans le rapport en vue d'une future participation de l'OMS au groupe intergouvernemental scientifique et politique chargé de contribuer à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et de prévenir la pollution, en cours de négociation par le groupe de travail spécial à composition non limitée mis en place par le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Les membres du Conseil ont également souligné l'importance de tenir compte des aspects sanitaires dans les négociations pour le nouvel instrument juridiquement contraignant visant à mettre fin à la pollution plastique.

- **Changements climatiques et santé**

17. À sa cent cinquante-quatrième session, le Conseil exécutif a pris note du rapport sur les changements climatiques et la santé,³ et a examiné le texte d'un projet de résolution présenté par les États Membres sur le même sujet. Au cours des discussions, les membres du Conseil ont fait remarquer que la crise climatique était une crise sanitaire et ils ont salué les efforts déployés par le Secrétariat pour améliorer les capacités des États membres à répondre aux impacts des changements climatiques sur la santé tout en encourageant l'avènement de sociétés et de systèmes de santé à faibles émissions de carbone. Le Conseil est convenu que les consultations sur le projet de résolution se poursuivraient pendant la période intersessions.

15.5 Économie et santé pour tous

18. À sa cent cinquante-quatrième session, le Conseil exécutif a pris note du rapport sur l'économie et la santé pour tous,⁴ et a examiné le texte d'un projet de résolution présenté par les États Membres sur le même sujet. Au cours des discussions, les membres du Conseil ont reconnu l'étroite relation bilatérale

¹ Document EB154/23 ; voir également les procès-verbaux de la cent cinquante-quatrième session du Conseil exécutif, quatorzième séance, section 2 (en anglais seulement).

² Document EB154/24 ; voir également les procès-verbaux de la cent cinquante-quatrième session du Conseil exécutif, quinzième séance, section 1 (en anglais seulement).

³ Document EB154/25 ; voir également les procès-verbaux de la cent cinquante-quatrième session du Conseil exécutif, quinzième séance, section 1 (en anglais seulement).

⁴ Document EB154/26 ; voir également les procès-verbaux de la cent cinquante-quatrième session du Conseil exécutif, quinzième séance, section 2 (en anglais seulement).

qui lie développement économique et santé, et ont souligné l'importance d'une approche multisectorielle de la santé dans toutes les politiques. Ils ont souligné la nécessité de faire en sorte que les investissements dans la santé contribuent le plus possible au bien public et de faire contrepoids aux influences commerciales allant à l'encontre de la santé pour tous. Le Conseil est convenu que les consultations sur le projet de résolution se poursuivraient pendant la période intersessions.

PILIER 4 : UNE OMS PLUS EFFICACE ET EFFICIENTE APPORTANT UN MEILLEUR SOUTIEN AUX PAYS

23. Questions relatives au personnel

23.2 Amendements au Statut du personnel et au Règlement du personnel

19. À sa cent cinquante-quatrième session, le Conseil exécutif a pris note du rapport sur les amendements au Statut du personnel et au Règlement du personnel.¹ Il a adopté la résolution EB154.R8, dans laquelle il a confirmé les amendements au Règlement du personnel concernant les règles de conduite pour les membres du personnel, la promotion, le Comité d'appel mondial et les postes pourvus par voie de recrutement local. Il a aussi adopté la résolution EB154.R9, dans laquelle il a recommandé à l'Assemblée de la Santé d'adopter les amendements à l'article 6.2 du Statut du personnel concernant le congé parental, avec effet à compter du 1^{er} janvier 2024. Les amendements proposés permettront d'aligner l'article 6.2 du Statut du personnel sur l'article 760 du Règlement du personnel, dont les amendements ont été confirmés par le Conseil exécutif à sa cent cinquante-deuxième session, en février 2023.²

23.3 Rapport de la Commission de la fonction publique internationale

20. À sa cent cinquante-quatrième session, le Conseil exécutif a pris note du rapport de la Commission de la fonction publique internationale.³

24. Questions administratives, juridiques et relatives à la gouvernance

24.1 Prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels

21. À sa cent cinquante-quatrième session, le Conseil exécutif a pris note du rapport sur la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels.⁴ Au cours des discussions, les membres du Conseil ont exprimé leur ferme soutien à l'approche concertée adoptée par l'OMS pour lutter contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels au sein de son personnel et parmi ses partenaires opérationnels. Ils ont prié le Secrétariat de soumettre des propositions de mécanismes visant à assurer un financement complet et durable des activités de prévention de l'inconduite sexuelle dans les situations d'urgence, et à définir la responsabilité des États Membres, chargés de prévenir et de combattre l'inconduite sexuelle conformément aux obligations de l'OMS elle-même.

¹ Document EB154/48 Rev.1 ; voir également les procès-verbaux de la cent cinquante-quatrième session du Conseil exécutif, seizième séance, section 3 (en anglais seulement).

² Voir la résolution EB152.R6.

³ Document EB154/49 ; voir également les procès-verbaux de la cent cinquante-quatrième session du Conseil exécutif, seizième séance, section 3 (en anglais seulement).

⁴ Document EB154/30 ; voir également les procès-verbaux de la cent cinquante-quatrième session du Conseil exécutif, quatriième séance, section 1 (en anglais seulement).

MESURES À PRENDRE PAR L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

22. L'Assemblée de la Santé est invitée à prendre note du présent rapport. Elle est invitée en outre :
- au titre du point 11.1, à adopter la décision recommandée par le Conseil exécutif dans la décision EB154(6) ;
 - au titre du point 11.2, à adopter la résolution recommandée par le Conseil exécutif dans la décision EB154(7) ;
 - au titre du point 11.3, à adopter la décision recommandée par le Conseil exécutif dans la décision EB154(8) ;
 - au titre du point 14.1, d'adopter la décision recommandée par le Conseil exécutif dans la décision EB154(9), ainsi que les résolutions recommandées par le Conseil exécutif dans la décision EB154(10) et la résolution EB154.R7 ;
 - au titre du point 14.3, à adopter la résolution recommandée par le Conseil exécutif dans la décision EB154(11) ;
 - au titre du point 15.3, à adopter la résolution recommandée par le Conseil exécutif dans la décision EB154(13) ;
 - au titre du point 23.2, à adopter la résolution recommandée par le Conseil exécutif dans la résolution EB154.R9.

= = =